

Saint Lunaire le 16 mars 2016



Monsieur le Maire  
35800 SAINT BRIAC sur MER

**OBJET : servitude de passage le long du littoral sur la presqu'île du Nessay**

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, notre association a pour objet de promouvoir et de veiller au respect de la servitude de passage en bordure du littoral prévue par les articles L 121-31 et L 121-34 du code de l'urbanisme.

Un débat s'est ouvert dans la commune de SAINT BRIAC sur MER sur les modalités d'aménagement du château du Nessay appartenant à la commune de SAINT BRIAC sur MER implanté sur la presqu'île. Il ne nous appartient pas d'émettre un avis sur l'opportunité de retenir l'une ou l'autre des options dont la presse s'est fait l'écho.

Cependant, nous appelons votre attention sur la nécessité de maintenir un **libre accès des piétons sans aucune restriction au sentier littoral existant sur tout le pourtour de la presqu'île.**

Notre association sera particulièrement vigilante sur le respect scrupuleux de ce principe et nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous confirmer la volonté de la municipalité de tout mettre en œuvre pour assurer le respect de la Loi sur cette question.

Dans l'attente de vous lire nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Président

Patrice PETITJEAN

**Association des Amis des Chemins de Ronde d'Ille et Vilaine - ACR 35**  
**42 rue de la Roche Pelée - 35800 SAINT LUNAIRE**  
**<http://www.acr35.fr/>**  
**06.86.40.66.47 - Mel : [acr.35@orange.fr](mailto:acr.35@orange.fr)**